

(iii) L'affirmation précise du statut légitime de la République populaire de Chine aux Nations Unies doit être assurée.

Sir Benegal Rau demanda alors que la Commission s'ajourne pendant 48 heures afin de permettre aux délégués d'étudier cette réponse. M. Austin objecta à la proposition d'ajournement que cette communication « n'était rien de plus qu'une carte postale », et il insista pour que la Commission poursuive l'étude de la résolution des États-Unis. A la suite d'un débat quelque peu acerbe, la proposition de l'Inde fut néanmoins votée par 27 voix, dont celle du Canada, contre 25, et 6 abstentions.

Entre temps, l'opinion publique des États-Unis continua de se manifester en faveur d'une action par les Nations Unies; le 23 janvier, le Sénat se joignit à la Chambre des Représentants pour prier les Nations Unies de noter d'agression l'intervention de la Chine communiste en Corée. Par un vote unanime, le Sénat recommandait également que le Gouvernement de Pékin ne fût pas admis à représenter la Chine aux Nations Unies. Une troisième résolution du Sénat, demandant l'application contre la Chine de sanctions économiques, diplomatiques et militaires fut renvoyée, par un vote à main levée, au Comité des Relations étrangères, pour étude.

Le 25 janvier, douze pays asiatiques et arabes, y compris l'Inde, présentèrent à la Commission des questions politiques une résolution destinée à remplacer la proposition des États-Unis. Cette résolution recommandait « que les représentants des Gouvernements de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Égypte, de l'Inde et du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine se réunissent aussitôt que possible dans le but d'obtenir tous éclaircissements et renseignements complémentaires indispensables au sujet de la réponse précitée, et de prendre toutes les dispositions éventuelles ou nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique du problème coréen et d'autres problèmes de l'Extrême-Orient ».

Débat sur les deux résolutions

Le débat porta sur ces deux projets de résolutions pendant le reste de la semaine. Dans le discours qu'il prononça le 26 janvier à la Commission des questions politiques, M. Pearson fit la genèse des efforts tentés en vue d'obtenir la cessation des hostilités en Corée et exposa le point de vue de la délégation du Canada. Parlant d'abord de la résolution asio-arabe, il déclara ce qui suit: « Bien que [j'approuve] l'objet de cette résolution, je regrette qu'il nous soit impossible de considérer la procédure proposée comme le meilleur moyen de l'atteindre. Le mandat que le projet de résolution asiatique assigne à la conférence est très large et ne comporte pas spécifiquement cette suite logique des événements . . . Il est même possible, d'après ce projet de résolution, que la conférence projetée soit entraînée dans des discussions d'ordre général avant d'avoir fait quoi que ce soit pour assurer la cessation des hostilités . . . C'est pourquoi la délégation du Canada ne peut appuyer cette résolution . . . ».

Passant à la résolution des États-Unis, M. Pearson déclara: « . . . Nous sommes d'avis qu'il était prématuré et peu sage de présenter cette résolution sous une pareille forme et avant que les possibilités de négociation avec le Gouvernement populaire de Chine eussent été, à notre avis, complètement épuisées ». Néanmoins, la délégation du Canada votera en faveur de la résolution:

. . . parce que le but principal de la résolution, tel que nous le comprenons et tel qu'on le comprendra certainement dans notre pays, est de condamner le Gouvernement du peuple de Chine pour l'aide qu'il a prêtée aux agresseurs de Corée. Nous estimons qu'il ne plane pas l'ombre d'un doute sur cette participation persistante à l'agression et nous croyons que l'action du Gouvernement du peuple de Chine, dans cette affaire, a été moralement mauvaise, et que les Nations Unies ne peuvent fermer les yeux devant un pareil défi aux principes mêmes sur lesquels repose l'Organisation.